

DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

Nombre de membres en

Séance du 10 avril 2015 à 20 heures 30

exercice: 15

L'an deux mille quinze et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée le 04 avril 2015, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

Présents : 14

Sont présents: Jean-Paul LABIT, Sylvie FERRIEU, Jean-François JEAN, Norbert PEYSSI, Jean-Marc BALAYRE, Pierre BOUZAT, Carole LUANS, Robert BOS, Emilie LIENARD, Georges COMPAN, Anne-Christel BABIN, Cécile SAVY, Christian SAVY, Gilles SEGURET

Votants: 15

Représentés: René CLUZEL par Sylvie FERRIEU

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Emilie LIENARD

Objet: VOTE TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES 2015 - DE 2015 023

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient pour l'exercice 2015 de voter le taux des trois taxes locales relevant de la compétence de la commune : taxe habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti qui seront ensuite appliqués aux bases fiscales afin d'obtenir le produit de la fiscalité locale.

- Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition.
- Vu l'état 1259 COM de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015
- CONSIDERANT les bases 2015 aux montants suivants :

	Bases imposition effective 2014	Taux de référence communaux de 2014	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	812 663	9,99	822 600	82 178
Taxe sur le foncier bâti	537 449	16,34	552 100	90 213
Taxe sur le foncier non bâti	61 367	74,33	61 800	45 936

Mr le Maire précise que le budget primitif 2015 a été élaboré avec le maintien des taux des 3 taxes et correspondant au produit fiscal d'un montant de 218 327 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE pour l'exercice 2015 le maintien des taux 2014 pour les trois taxes locales ; soit :

Taxe d'habitation	9,99
Taxe sur le foncier bâti	16,34
Taxe sur le foncier non bâti	74,33

- La recette sera inscrite au budget primitif 2015 chapitre 73, article 7311

RF Préfecture de Rodez
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/04/2015 012-211202551-20150410-DE_2015_023-DE

Fait et délibéré
les jour, mois et an susdits.
Le Maire : Jean-Paul LABIT



DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

Nombre de membres en

Séance du 10 avril 2015 à 20 heures 30

exercice: 15

L'an deux mille quinze et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée le 04 avril 2015, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

Présents : 14

Sont présents: Jean-Paul LABIT, Sylvie FERRIEU, Jean-François JEAN, Norbert PEYSSI, Jean-Marc BALAYRE, Pierre BOUZAT, Carole LUANS, Robert BOS, Emilie LIENARD, Georges COMPAN, Anne-Christel BABIN, Cécile SAVY, Christian SAVY, Gilles SEGURET

Votants: 14

Représentés:

Excusés: René CLUZEL

Absents:

Secrétaire de séance: Emilie LIENARD

Objet: VOTE BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNE - DE 2015_024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif de la commune pour l'exercice 2015.

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU BUDGET 2015	679 660,58	603 007,00
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	76 653,58
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	679 660,58	679 660,58

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	420 086,01	554 112,06
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	164 276,29	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	30 250,24
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	584 362,30	584 362,30

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	1 264 022,88	1 264 022,88
------------------------	---------------------	---------------------

Le conseil Municipal ouï l'exposé de Mr le Maire, et après en avoir délibéré :
- **ADOPTE** le Budget Primitif 2013 de la Commune à l'unanimité par 14 voix POUR,

RF Préfecture de Rodez
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/04/2015 012-211202551-20150410-DE_2015_024-DE

Fait et délibéré
les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Jean-Paul LABIT



DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

Nombre de membres en

Séance du 10 avril 2015 à 20 heures 30

exercice: 15

L'an deux mille quinze et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée le 04 avril 2015, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

Présents : 14

Sont présents: Jean-Paul LABIT, Sylvie FERRIEU, Jean-François JEAN, Norbert PEYSSI, Jean-Marc BALAYRE, Pierre BOUZAT, Carole LUANS, Robert BOS, Emilie LIENARD, Georges COMPAN, Anne-Christel BABIN, Cécile SAVY, Christian SAVY, Gilles SEGURET

Votants: 14

Représentés:

Excusés: René CLUZEL

Absents:

Secrétaire de séance: Emilie LIENARD

Objet: VOTE BUDGET PRIMITIF 2015 SERVICE ASSAINISSEMENT - DE 2015 025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la balance générale du budget primitif du Service assainissement de Salmiech pour l'exercice 2015. Le détail pour chaque article ayant été adressé individuellement, Mr le Maire invite les conseillers municipaux à faire part éventuellement de leurs observations.

La balance générale se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	160 489,15 €	160 489,15 €
FONCTIONNEMENT	97 491,94 €	97 491,94 €
TOTAL	257 981,09 €	257 981,09 €

Le conseil Municipal ouï l'exposé de Mr le Maire, et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2015 du Service Assainissement à l'unanimité par 14 voix **POUR**

Fait et délibéré
les jour, mois et an susdits.
Le Maire : Jean-Paul LABIT



RF Préfecture de Rodez
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/04/2015 012-211202551-20150410-DE_2015_025-DE

DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

**Nombre de membres en
exercice:** 15

Séance du 10 avril 2015 à 20 heures 30

L'an deux mille quinze et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée le 04 avril 2015, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

Présents : 14

Sont présents: Jean-Paul LABIT, Sylvie FERRIEU, Jean-François JEAN, Norbert PEYSSI, Jean-Marc BALAYRE, Pierre BOUZAT, Carole LUANS, Robert BOS, Emilie LIENARD, Georges COMPAN, Anne-Christel BABIN, Cécile SAVY, Christian SAVY, Gilles SEGURET

Votants: 14

Représentés:

Excusés: René CLUZEL

Absents:

Secrétaire de séance: Emilie LIENARD

Objet: VOTE BUDGET PRIMITIF 2015 LOTISSEMENT DU STADE - DE 2015 026

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la balance générale du budget primitif du Lotissement de Salmiech (Stade) pour l'exercice 2015. Mr le Maire invite les conseillers municipaux à faire part éventuellement de leurs observations.

La balance générale s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	197 189,50 €	197 189,50 €
FONCTIONNEMENT	197 189,50 €	197 189,50 €
TOTAL	394 379,00 €	394 379,00 €

Le conseil Municipal ouï l'exposé de Mr le Maire, et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2015 du Lotissement de Salmiech à l'unanimité, par 14 voix **POUR**.

Fait et délibéré
les jour, mois et an susdits.
Le Maire : Jean-Paul LABIT



RF Préfecture de Rodez
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/04/2015 012-211202551-20150410-DE_2015_026-DE

DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

Nombre de membres en

exercice: 15

Présents : 14

Votants: 14

Séance du 10 avril 2015 à 20 heures 30

L'an deux mille quinze et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée le 04 avril 2015, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

Sont présents: Jean-Paul LABIT, Sylvie FERRIEU, Jean-François JEAN, Norbert PEYSSI, Jean-Marc BALAYRE, Pierre BOUZAT, Carole LUANS, Robert BOS, Emilie LIENARD, Georges COMPAN, Anne-Christel BABIN, Cécile SAVY, Christian SAVY, Gilles SEGURET

Représentés:

Excusés: René CLUZEL

Absents:

Secrétaire de séance: Emilie LIENARD

Objet: VOTE BUDGET PRIMITIF 2015 LOTISSEMENT LA PEPINIERE 1 - DE 2015 027

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la balance générale du budget primitif du Lotissement La Pépinière 1 pour l'exercice 2015. Mr le Maire invite les conseillers municipaux à faire part éventuellement de leurs observations.

La balance générale s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	152 071,81 €	152 071,81 €
FONCTIONNEMENT	108 248,08 €	108 248,08 €
TOTAL	260 319,89 €	260 319,89 €

Dont pour les opérations d'ordre en Fonctionnement :

Dépenses : 105 695,68

Recettes : 52 847,84

Pour les opérations d'ordre en Investissement :

Dépenses : 52 847,84

Recettes : 105 695,68

Le conseil Municipal oui l'exposé de Mr le Maire, et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2015 du Lotissement La Pépinière 1 à l'unanimité, par 14 voix POUR

Fait et délibéré
les jour, mois et an susdits.
Le Maire : Jean-Paul LABIT



RF Préfecture de Rodez
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/04/2015 012-211202551-20150410-DE_2015_027-DE

DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

Nombre de membres en

Séance du 10 avril 2015 à 20 heures 30

exercice: 15

L'an deux mille quinze et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée le 04 avril 2015, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

Présents : 14

Sont présents: Jean-Paul LABIT, Sylvie FERRIEU, Jean-François JEAN, Norbert PEYSSI, Jean-Marc BALAYRE, Pierre BOUZAT, Carole LUANS, Robert BOS, Emilie LIENARD, Georges COMPAN, Anne-Christel BABIN, Cécile SAVY, Christian SAVY, Gilles SEGURET

Votants: 14

Représentés:

Excusés: René CLUZEL

Absents:

Secrétaire de séance: Emilie LIENARD

Objet: VOTE BUDGET PRIMITIF 2015 LOTISSEMENT LA PEPINIERE 2 - DE 2015 028

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la balance générale du budget primitif du Lotissement La Pépinière 2 pour l'exercice 2015. Mr le Maire invite les conseillers municipaux à faire part éventuellement de leurs observations.

La balance générale s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	376 641,92 €	376 641,92 €
FONCTIONNEMENT	145 360,49 €	145 360,49 €
TOTAL	522 002,41 €	522 002,41 €

Dont pour les opérations d'ordre en Fonctionnement :

Dépenses : 121 005,08

Recettes : 60 975,09

Pour les opérations d'ordre en Investissement :

Dépenses : 60 975,09

Recettes : 121 005,08

Le conseil Municipal ouï l'exposé de Mr le Maire, et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2015 du Lotissement La Pépinière 2 à l'unanimité, par 14 voix **POUR**

Fait et délibéré
les jour, mois et an susdits.
Le Maire : Jean-Paul LABIT



RF Préfecture de Rodez
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/04/2015 012-211202551-20150410-DE_2015_028-DE

DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

Nombre de membres en

Séance du 10 avril 2015 à 20 heures 30

exercice: 15

L'an deux mille quinze et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée le 04 avril 2015, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

Présents : 14

Sont présents: Jean-Paul LABIT, Sylvie FERRIEU, Jean-François JEAN, Norbert PEYSSI, Jean-Marc BALAYRE, Pierre BOUZAT, Carole LUANS, Robert BOS, Emilie LIENARD, Georges COMPAN, Anne-Christel BABIN, Cécile SAVY, Christian SAVY, Gilles SEGURET

Votants: 15

Représentés: René CLUZEL par Sylvie FERRIEU

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Emilie LIENARD

Objet: ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS - DE 2015 029

VU le CGCT et notamment l'article L 2541-12

Considérant l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations "loi 1901"

Le Maire propose au conseil municipal d'accorder pour l'exercice 2015, les subventions suivantes

:	Syndicat initiatives :	465 €
	Archers du Céor :	500 €
	Rugby Club Cassagnes :	250 €
	Pareloup Céor FC jeunes :	199 €
	FNACA Anciens d'aLgérie :	77 €
	Croix Rouge Française :	30 €
	Prévention Routière :	30 €
	mutuelle du Trésor :	30 €
	Familles rurales (gym) :	77 €
	RASED de Pont de Salars :	50 €
	Pareloup Céor FC (adultes) :	500 €
	Les Amis du Musée :	180 €
	Amis du clocher de St Amans :	100 €
	Familles Rurales Céor Viaur :	300 €
	Asso.intercom.Quilles de 8 :	90 €
	Cap Mômes :	2 000 €
	A.P.E. Salmiech :	250 €
	A.P.A.M.A. :	50 €
	Asso.familles Rurales :	250 €
	Tennis Club Salmiech :	250 €
	Les Séniors du Céor :	250 €
	Etoile sportive basket :	250 €
	Féd.Rurales départementale :	356 €
	Solidarité Sud Aveyron :	1 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE de fixer pour 2015, conformément à la liste ci-dessus, la répartition des subventions aux diverses associations.
- Dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal, article 6574.

RF Préfecture de Rodez
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/04/2015 012-211202551-20150410-DE_2015_029-DE

Fait et délibéré
les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Jean-Paul LABIT



DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

Nombre de membres en

exercice: 15

Séance du 10 avril 2015 à 20 heures 30

L'an deux mille quinze et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée le 04 avril 2015, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

Présents : 14

Votants : 15

Sont présents: Jean-Paul LABIT, Sylvie FERRIEU, Jean-François JEAN, Norbert PEYSSI, Jean-Marc BALAYRE, Pierre BOUZAT, Carole LUANS, Robert BOS, Emilie LIENARD, Georges COMPAN, Anne-Christel BABIN, Cécile SAVY, Christian SAVY, Gilles SEGURET

Représentés: René CLUZEL par Sylvie FERRIEU

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Emilie LIENARD

Objet: ATTRIBUTION CONTRIBUTIONS AUX DIVERS ORGANISMES - DE 2015 030

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder pour l'exercice 2015, les contributions suivantes aux divers organismes :

Article 6554 :

SIVU Centre de secours :	2 200 €
SMBVV Investissement :	400 €
SMBVV Fonctionnement :	2 272 €
Aveyron Ingénierie :	368 €
ADIL :	90 €

Article 6558 :

FODSA :	902 €
---------	-------

Article 657362 :

Subvention fonctionnement CCAS :	300 €
----------------------------------	-------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- FIXE pour 2015, conformément à la liste ci-dessus, la répartition des contributions aux divers organismes
- DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

Fait et délibéré
les jour, mois et an susdits.
Le Maire : Jean-Paul LABIT



RF Préfecture de Rodez
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/04/2015 012-211202551-20150410-DE_2015_030-DE

DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

**Nombre de membres en
exercice:** 15

Séance du 10 avril 2015 à 20 heures 30

L'an deux mille quinze et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée le 04 avril 2015, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

Présents : 14

Sont présents: Jean-Paul LABIT, Sylvie FERRIEU, Jean-François JEAN, Norbert PEYSSI, Jean-Marc BALAYRE, Pierre BOUZAT, Carole LUANS, Robert BOS, Emilie LIENARD, Georges COMPAN, Anne-Christel BABIN, Cécile SAVY, Christian SAVY, Gilles SEGURET

Votants: 15

Représentés: René CLUZEL par Sylvie FERRIEU

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Emilie LIENARD

Objet: ACHAT TERRAIN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIAUR CEOR - DE 2015 031

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'acquérir un terrain afin de créer un nouveau lotissement d'habitation. En effet, il ne reste plus que six terrains disponibles aux lotissements d'habitation existants. Le terrain artisanal appartenant à la communauté de communes Viaur Céor Lagast partiellement loti, est situé dans le prolongement du lotissement d'habitation la Pépinière2 semblerait le plus approprié pour ce projet. Depuis 2011, aucune demande d'installation d'artisan sur ce terrain n'a été concrétisée. La communauté de communes a été contactée pour céder éventuellement ce terrain à la commune de SALMIECH et a fixé une somme totale de 38 441,65 € qui correspond aux frais d'achat, aux frais d'acte et aux travaux de viabilisation effectués.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE SOLLICITER la communauté de communes Viaur Céor Lagast pour acheter le terrain sis sur la commune de Salmiech afin d'implanter un nouveau lotissement d'habitation.
- ACCEPTE le projet d'achat du terrain cadastré section F numéro 585 d'une superficie de 4545 m² en vue d'établir un nouveau lotissement d'habitation pour un montant global de 38 441,65 €.
- CHARGE son Maire de la poursuite de cette affaire et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré
les jour, mois et an susdits.
Le Maire : Jean-Paul LABIT



RF Préfecture de Rodez
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/04/2015 012-211202551-20150410-DE_2015_031-DE

DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

**Nombre de membres en
exercice:** 15

Séance du 10 avril 2015 à 20 heures 30

L'an deux mille quinze et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée le 04 avril 2015, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

Présents : 14

Sont présents: Jean-Paul LABIT, Sylvie FERRIEU, Jean-François JEAN, Norbert PEYSSI, Jean-Marc BALAYRE, Pierre BOUZAT, Carole LUANS, Robert BOS, Emilie LIENARD, Georges COMPAN, Anne-Christel BABIN, Cécile SAVY, Christian SAVY, Gilles SEGURET

Votants: 15

Représentés: René CLUZEL par Sylvie FERRIEU

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Emilie LIENARD

Objet: SIGNATURE CONTRAT DE BAIL HABITATION BOULANGERIE - DE 2015 032

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la décision prise le 9 février 2015 relative à la passation d'un bail précaire avec le boulanger en vue d'acquérir l'immeuble d'habitation de la boulangerie de Salmiech doit être annulée. En effet, le boulanger espérait l'obtention d'un prêt bancaire pour acheter l'ensemble du bâtiment mais l'établissement financier a accordé uniquement le prêt pour la partie professionnelle. Aussi il doit être décidé de conclure un bail d'habitation afin de pouvoir réclamer les loyers d'habitation depuis janvier 2015.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De louer à Monsieur et Madame HUEBER Michel le local à usage d'habitation de l'immeuble de la boulangerie de Salmiech à compter du 1^{er} janvier 2015.
- De fixer un loyer annuel de 6 000 € payable par fraction mensuelle de 500 € à compter du 1^{er} janvier 2015, charges non comprises.
- Demande le versement d'un dépôt de garantie égal à un mois de loyer, soit 500 €.
- Précise que la révision du loyer s'effectuera au 1^{er} janvier de chaque année sur la base des variations de l'indice de référence des loyers publié à l'INSEE.
- Le contrat de bail sera rédigé par Maître LANCHON, notaire à Cassagnes-Bégonhès.
- De consentir à Monsieur et Madame Michel HUEBER une promesse de vente sur les biens objet du bail, moyennant un prix de 84.000 euros. La réalisation de la promesse de vente devra intervenir à première demande de Monsieur et Madame Michel HUEBER et au plus tard le 30 juin 2018
- Charge Monsieur le Maire de signer le bail à intervenir, ainsi que la promesse de vente.

Fait et délibéré
les jour, mois et an susdits.
Le Maire : Jean-Paul LABIT



RF Préfecture de Rodez
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/04/2015 012-211202551-20150410-DE_2015_032-DE

DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

**Nombre de membres en
exercice:** 15

Séance du 10 avril 2015 à 20 heures 30

L'an deux mille quinze et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée le 04 avril 2015, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

Présents : 14

Sont présents: Jean-Paul LABIT, Sylvie FERRIEU, Jean-François JEAN, Norbert PEYSSI, Jean-Marc BALAYRE, Pierre BOUZAT, Carole LUANS, Robert BOS, Emilie LIENARD, Georges COMPAN, Anne-Christel BABIN, Cécile SAVY, Christian SAVY, Gilles SEGURET

Votants: 15

Représentés: René CLUZEL par Sylvie FERRIEU

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Emilie LIENARD

Objet: RENOVATION SALLE POLYVALENTE - SUBVENTION DETR - DE 2015 033

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la délibération numéro 1-2015 relative à la subvention DETR 2015 nécessite un réajustement du plan de financement. Un courrier des services Préfectoraux informe que la commune peut bénéficier d'une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux en vue de la réalisation de l'opération de rénovation de la salle polyvalente dans la catégorie « bâtiments communaux » pour un montant des travaux hors taxes de 227 682 €, pour un taux de subvention de 21,49 %, soit une subvention d'un montant de 48 936,60 €. La délibération initiale doit donc être ajustée en fonction de ces nouveaux éléments.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'opération de rénovation de la salle polyvalente pour un montant HT de 227 682 € et 273 218,40 € TTC
- APPROUVE le plan de financement suivant :
 - Montant hors taxes des travaux : 227 682 €
 - Subvention DETR (21,49 %) 48 936,60 €
 - Subvention Région (25 %) 56 920,50 €
 - Subvention Département (20 %) 45 536,40 €
 - Fonds propres commune : 76 288,50 €
 - Fonds propres pour TVA : 45 536,40 €
- Charge son Maire de solliciter les subventions pré-citées
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2015.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Fait et délibéré
les jour, mois et an susdits.
Le Maire : Jean-Paul LABIT



RF Préfecture de Rodez
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/04/2015 012-211202551-20150410-DE_2015_033-DE